

PROGRAMME TERRITORIAL de Maîtrise de l'Énergie

Bilan 2018

Campagne d'échantillonnage géochimique des manifestations de surface dans la River Blanc (champ géothermique de Wotten Waven) (Dominique, 2003). © BRGM



Jumbo Car, centrale photovoltaïque et véhicules électriques



Édito

Le décret relatif à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de la Martinique a été publié au Journal officiel du 7 octobre 2018. Il fixe les priorités d'action en matière de maîtrise de la demande et de production d'énergie renouvelable pour 2018 et 2023. Il s'agit d'un premier exercice, puisque les membres de PTME et plus généralement les acteurs du territoire auront à actualiser cette programmation opérationnelle au cours de l'année 2019.

Avec cette PPE, la Martinique se place résolument sur la voie de l'autonomie énergétique en 2030, différents exercices prospectifs en témoignent, aux conditions que la quasi-totalité des potentiels d'énergie renouvelable accessibles soit exploitée, concomitamment à un important travail de maîtrise de l'énergie multisectoriel.

À ces fins, les membres du PTME ont doté le territoire d'un cadre d'examen et de compensation des « petites » actions visant la maîtrise de la demande en énergie.

Le PTME proposera enfin, en 2019, différents appels à manifestation d'intérêt visant à l'émergence de projets exploitant les potentiels géothermique et hydroélectrique locaux.

Alfred MARIE-JEANNE
Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique



La Collectivité Territoriale de Martinique, l'État, l'ADEME, le SMEM, et EDF, acteurs majeurs de l'énergie, pilotent le Programme Territorial de Maîtrise de l'Énergie (PTME) pour la période 2016-2020.

Le PTME fixe les orientations et les moyens nécessaires à la réussite de la Transition Énergétique en Martinique.

En 2018, cet accompagnement a bénéficié principalement à des entreprises et des collectivités engagées dans des programmes d'investissement en faveur des énergies renouvelables (75 %) et de maîtrise de la demande en énergie (20 %).

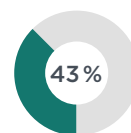
CHIFFRES CLÉS

En 2018, le PTME a mobilisé plus de

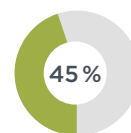
3,36 M€
d'aide en soutien à

72 projets

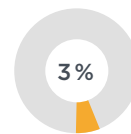
Auxquels s'ajoutent les 8 500 installations du programme « Chauffe-Eau Solaire Individuel »



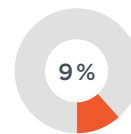
1,45 M€
ADEME



1,50 M€
CTM
(dont 1 M€ FEDER)



0,11 M€
SMEM



0,30 M€
EDF



33 GWh économisés,

en 2018 grâce aux différentes actions de maîtrise de l'énergie sur l'ensemble des segments (grand public, entreprises et collectivités). Soit l'équivalent d'un peu plus d'UNE SEMAINE DE CONSOMMATION en Martinique.

DÉVELOPPEMENT DE LA GÉOTHERMIE EN MARTINIQUE

Le contexte géologique des petites Antilles est particulièrement favorable à la présence de ressources géothermiques pour produire de l'électricité verte.

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie en Martinique fixe quant à elle l'objectif de 55,6% d'énergies renouvelables pour 2023. Au sein du mix énergétique, la géothermie a clairement été identifiée avec un objectif de production de 50 MW d'ici 2023.

Le PTME, en partenariat avec le BRGM, a réalisé de nombreux travaux de recherche afin d'identifier des ressources géothermiques valorisables sous la forme de production d'électricité et/ou de chaleur.

Ainsi, entre 2012 et 2014, le BRGM a réalisé un programme d'exploration en Martinique qui a permis d'évaluer les zones de Petite Anse aux Anses d'Arlet et du flanc ouest de la Montagne Pelée, comme zones favorables à la production d'électricité d'origine géothermique.

Le PTME a donc décidé en 2018 de poursuivre les recherches sur la zone des Anses d'Arlet, en engageant une convention avec le BRGM pour déterminer l'implantation de forages possibles d'exploration sur cette zone. Une concertation publique sera engagée en 2019. Si cette dernière est favorable, elle pourra déboucher sur la réalisation des forages qui confirmeront la ressource géothermique pour la production d'électricité.

Les travaux de recherche du BRGM sur les Anses d'Arlet permettront de définir in fine :

- la stratégie et le nombre de forages profonds d'exploration (pouvant aller jusqu'à 2 000 m de profondeur) à réaliser,
- leurs emplacements, profondeur à atteindre et trajectoire (pour le cas éventuel de forages inclinés ou déviés).

Parallèlement, le PTME a poursuivi en 2018 ses études d'opportunité d'exploitation de la géothermie au Lamentin pour la production de froid (climatisation ou process).

Ces études ont permis de confirmer que ce projet de réseau de froid associé à un groupe à adsorption serait a priori rentable pour des débits continus entre 100 et 200 m³/h et une température de 95°C.

Pour 2019, l'objectif est de caractériser la ressource géothermique afin d'estimer le potentiel pour la production de froid, via la réalisation et le suivi de forages.

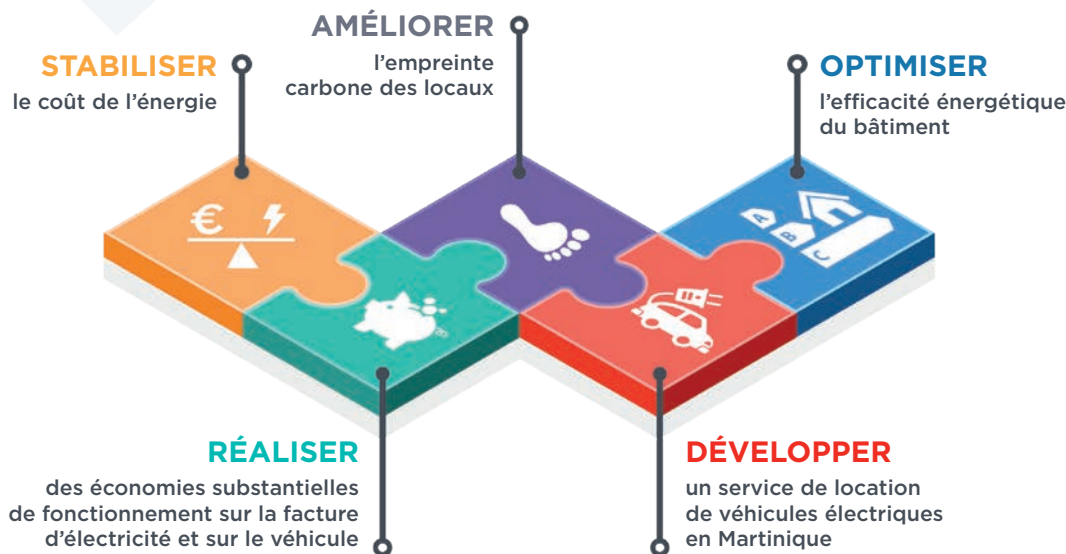
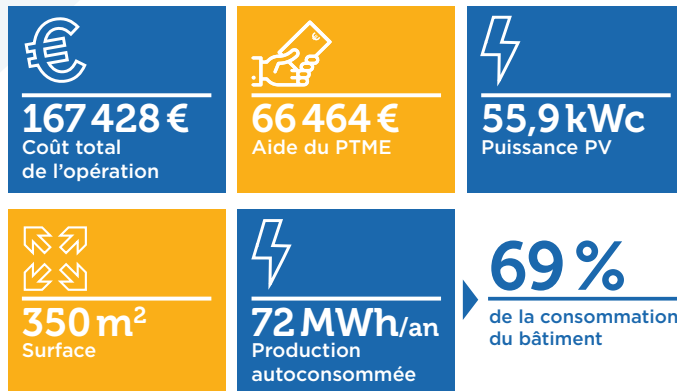
JUMBO CAR SE DOTE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AVEC RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), le Programme Territorial de Maîtrise de l'Énergie (PTME) a lancé un appel à projets (AAP) portant sur le développement d'installations photovoltaïques en autoconsommation pour l'année 2017.

C'est dans ce cadre que la société LAC SAS, spécialisée dans la location de véhicules sous l'enseigne JUMBO CAR, a souhaité équiper son nouveau bâtiment au Quartier LAREINTY dans la commune du Lamentin.

L'opération a consisté à installer une centrale photovoltaïque en autoconsommation de 56 kWc en toiture, ainsi que deux bornes doubles pour recharger 4 véhicules de location. L'énergie est autoconsommée par le bâtiment et par la recharge des véhicules.

Les bornes feront partie d'un réseau collaboratif de bornes de recharges sur le territoire, permettant aux membres de ce réseau de se recharger chez les autres membres.



APPELS À PROJETS

Rénovation énergétique

Cet appel à projet concerne les bâtiments à caractère commercial de moins de 300 m², les bâtiments tertiaires de plus de 300 m² et le logement collectif supérieur à 8 lots. Les porteurs de projets devront réaliser des travaux significatifs sur au moins 3 catégories (toitures, éclairage, façades, menuiseries, production de froid).

Date de clôture : 14 juin 2019

Pour récupérer le dossier de candidature et le cahier des charges : <https://martinique.ademe.fr/actualites/appeles-projets>

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Agathe CAMBOLY : agathe.camboly@ademe.fr

Centrales hydroélectriques sur les cours d'eau de Martinique

Cet appel à projets concernera la Petite Hydroélectricité (PHE), de quelques dizaines de kilowatts à quelques mégawatts. Il sera basé sur l'étude du potentiel hydroélectrique de la Martinique qui sera publiée dans le premier semestre 2019. Le PTME prévoit un accompagnement technique et financier des projets (au moins phase étude) et une inscription dans la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), qui favorisera leur développement.

L'AAP paraîtra dans le premier semestre 2019, pour une remise des projets avant la fin 2019.

Il sera publié sur le site de la transition Énergétique Martinique, sur le site de l'ADEME Martinique et sur le Facebook de l'ADEME Antilles-Guyane.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Paul COURTIADÉ : paul.courtiade@ademe.fr